

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **22 février 2011**

L'an deux mil onze et le 22 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FROMENTOUX Chantal, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir : M. CLAVIER Philippe ayant donné pouvoir à Mme Nathalie CLEMENT, M. FAURIE Christophe ayant donné pouvoir à M. Joël PASCAL, Mme MARTEL Danièle ayant donné pouvoir à M. Franck CHAZOT, M. SITZIA Eric ayant donné pouvoir à Mme Chrystel POIX.

Absent excusé : M. GOUDARD Thierry et Mme GRENIER Françoise,

Arrivés en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le **15 février 2011**

Approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2011 :

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2011.02.01 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR- COMPLEXE SPORTIF DE LA GARDE

Des travaux de réhabilitation du complexe sportif de la Garde sont envisagés en 2011 suite à l'étude diagnostic menée par le cabinet ATEC.

Cette structure dédiée à l'accueil de la pratique de différentes disciplines sportives est également utilisée comme salle polyvalente lors de manifestations ou activités extra sportives : spectacles, conférences, réunions, centre aéré, soirées dansantes...

Ces équipements demandent aujourd'hui une mise à niveau technique, une remise aux normes, ainsi que certaines améliorations liées aux multiples utilisations et aux effectifs accueillis.

Le cabinet ATEC a fait des propositions répondant à deux volets :

- La mise à niveau technique et la remise aux normes

- L'amélioration et la réorganisation des équipements.

Considérant les travaux nécessaires et compte tenu des contraintes budgétaires de notre commune, il est envisagé de consacrer à ces travaux une enveloppe de 276 000 € HT.

Le Conseil municipal

☞ **Adopte** le plan de financement suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Complexe sportif de la Garde

DEPENSES			RESSOURCES		
<i>Libellés</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Travaux de remise à niveau	118 500.00	141 726.00			
Travaux d'amélioration	<i>157 500.00</i>	188 370.00			
			<i>Autofinancement</i>		
Totaux	276 000,00	330 096,00		330 096,00	

L'objectif est d'accompagner les associations et de soutenir le bénévolat encore très important sur la commune, en mettant à disposition des équipements adaptés, conformes et en rapport avec les effectifs accueillis.

Les solutions envisagées permettent d'optimiser les plages d'utilisation, et par voie de conséquence, elles auront une incidence positive sur les coûts de fonctionnement de ces installations.

La réalisation ou mise en conformité d'équipements sportifs représentant un volume de travaux important et ayant un intérêt réel pour le public scolaire, les membres des clubs et les usagers potentiels du secteur géographique intéressé étant inscrit comme opération prioritaire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2011, le conseil municipal :

☞ **Sollicite** auprès de la Préfecture de l'Ardèche une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2011.02.02– TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC- LE GRAND CHEMIN

Dans le cadre de la politique de remplacement des luminaires vétustes engagée avec le SDE 07, il est envisagé de réaliser le remplacement de 24 luminaires au Grand Chemin.

Pour ce faire, la commune a demandé à l'entreprise SERP, en charge des travaux d'éclairage route du Grand Pré, de présenter un devis pour le remplacement de ses luminaires.

Ces travaux pourraient être consécutifs à ceux réalisés au niveau du déplacement du transformateur.

L'entreprise SERP/CHOLTON a présenté une offre d'un montant de 8 721.18 € HT soit 10 430.53 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Approuve** ce programme d'éclairage public

☞ **Retient** l'entreprise CHOLTON/SERP pour réaliser ces travaux pour un montant de 8 721.18 € HT soit 10 430.53 € TTC.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2011.02.03– CONVENTION D'ORGANISATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SDE 07

Monsieur le Maire expose que le SYNDICAT Départemental d'Energies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité au lieu dit quartier de la Garde, quartier des Sables et quartier des Tilleuls.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et les réseaux de télécommunication dont le maître d'ouvrage est la commune.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée dite loi MOP, la disposition suivante : « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SDE 07 a prévu dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3).

Monsieur le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE 07.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Il indique que la commune devra étudier et retenir le type des matériels d'éclairage public qui devront être installés dans le cadre de cette opération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 3) **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public décrits par Monsieur le Maire, retient la procédure adaptée prévue au Code des marchés publics pour acquérir ces matériels et charge Monsieur le Maire de signer les actes d'engagement de ces marchés.
- 4) **DECIDE** d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération.
- 5) **AUTORISE** le SDE 07 à signer la convention à passer avec France TELECOM

Présents : 16

Votants :20

Pour : 20

2011.02.04- QUITTANCES ASSURANCE 2011

Monsieur le Maire présente aux conseillers la revalorisation des primes d'assurance 2011 proposée par le cabinet MMA- Léon Assurances :

	2010	2011
Protection Juridique	900,00 €	908,20 €
Responsabilité civile	2 027,00 €	2 105,00 €
Patrimoine	4 228,00 €	4 390,00 €
Flotte automobile		2 670.50
Total 2011		10 073.70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

↳ **Accepte** les primes d'assurances proposées par le Cabinet MMA pour l'année 2011 pour un montant total de 10 073.50 €

↳ **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 616 du budget principal 2011.

Présents : 16

Votants :20

Pour : 20

2011.02.05– CONVENTION AVEC L'AFR POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter de la rentrée scolaire 2008, conformément au décret ministériel du 15 mai 2008 et à l'arrêté du 9 juin 2008, les élèves des écoles maternelles et primaires bénéficieront d'un enseignement de 24 heures hebdomadaires. Ces 24 heures seront réparties sur 4 journées de 6 heures. Il n'y aura donc plus classe le samedi matin.

Les ATSEM employées par la commune travaillaient jusqu'à la rentrée 2008 les samedis matins.

La définition des fonctions confiées aux ATSEM telle qu'elle est prévue à l'article 2 du décret portant statut particulier de leur cadre d'emploi permet à ces agents d'être affectés dans d'autres locaux que les écoles maternelles à condition qu'ils accueillent des enfants.

Les deux ATSEM de la commune ont été mises à disposition pour une durée de 90 heures annuelles chacune auprès de l'AFR La Clé des Champs afin d'aider cette association à développer l'ouverture du centre aéré les mercredis et de réaffecter ces agents pendant les heures supprimées par la réforme du temps d'enseignement mise en place cette année pendant les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010.

Il est proposé aux conseillers de renouveler cette convention de mise à disposition **jusqu'au 30 juin 2011**.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-58 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Roiffieux et l'AFR La Clé des Champs,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'accord des agents concernés,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

☞ **Approuve** la mise à disposition des personnels suivants :

Véronique MARMEY, Agent Spécialisé de première classe des écoles maternelles, classée Echelle 4, échelon 5, IB : 323, IM : 308

Sonia TROLLIER, Agent Spécialisé de première classe des écoles maternelles, classée Echelle 4, échelon 5, IB : 323, IM : 308,

☞ **Approuve** les termes de la convention des agents Véronique MARMEY et Sonia TROLLIER au bénéfice de l'AFR La Clé des Champs.

Les modalités de cette mise à disposition seront les suivantes :

L'AFR La Clé des Champs remboursera à la commune de Roiffieux tous les 6 mois, le traitement des agents, les charges sociales, ainsi que les primes et avantages afférents à la rémunération de l'agent sur la base des heures réellement effectuées par les agents en tant qu'accueillantes du centre aéré des mercredis de l'AFR La Clé des Champs.

Le montant dû sera établi sur la base de l'année n-1, sur présentation de tous les documents justifiant du montant de la rémunération appelée (fiches de salaires avec l'ensemble des primes et avantages accordés à l'agent).

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2011.02.06– SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL IERE CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent nommé sur un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe est parti à la retraite au mois de juillet 2010.

Il a été décidé au cours du conseil du 31 août 2010, de créer un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à partir du 15 septembre 2010 en remplacement.

La commission Administrative Paritaire a émis un avis défavorable à la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe du fait de la nomination d'un agent non titulaire sur l'emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe créé en remplacement.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de supprimer ce poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe du tableau des emplois permanents de la commune de Roiffieux à partir du 01 février 2011.

Le tableau des emplois permanents de la mairie mis à jour sera donc le suivant à compter du 01 février 2011 :

FILIERE ADMINISTRATIVE	
I Attaché territorial	Temps complet
I Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
I Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Temps complet
I Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Temps non complet (19h30)
FILIERE TECHNIQUE	
I Agent de Maitrise Principal	Temps complet
I Agent de Maitrise	Temps complet
2 Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
5 Adjoints techniques 2 ^{ème} classe	Temps complet
I Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet	Temps non complet (25h00)

1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet	Temps non complet (16h00)
1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet	Temps non complet (27 h50)
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	
2 Agents Territoriaux Spécialisés de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	Temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

☞ **Décide** de supprimer un emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe au sein du tableau des emplois permanents de la collectivité

☞ **Approuve** le tableau des emplois permanents mis à jour à compter du 01 février 2011.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2011.02.07– ACQUISITION D'UN MICRO TRACTEUR

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la consultation de plusieurs entreprises pour l'acquisition d'un nouveau tracteur qui aura des fonctions telles que la tonte

Plusieurs entreprises ont présenté des offres :

Entreprise	Caractéristiques	Montant HT	Montant TTC
ARMELLIE	Tracteur Goldoni Aster 35 Puissance : 33 cv	24 000.00	28 704.00
BERTHAUD	Tracteur KUBOTA B3030 Puissance : 30 cv	25 440.00	30 426.24
LOISIRS VERTS	Tracteur ISEKI TM 32 65 Puissance : 26 cv	23 694.68	28 338.83
MECAGRI	Tracteur KIOTI CK 27 Puissance : 28 cv	22 000.00	26 312.00

Après avoir entendu la présentation de ces propositions par Monsieur HEYRAUD, le Conseil municipal

☞ **Retient** la proposition de l'entreprise MECAGRI pour un micro tracteur KIOTI CK 27 pour un montant de 22 000 € HT soit 26 312 € TTC.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2011.02.08– VALEUR DU POINT 2011

Monsieur DELORD, Adjoint en charge de la vie associative propose au Conseil Municipal de fixer les valeurs permettant de calculer pour chacun des critères, le montant de la subvention communale octroyée aux associations sportives et culturelles comme suit :

Variable	2010	Proposition 2011
Point. Effectif	4.16 Euros	4.24 Euros
Point. Transport	9.21 Euros / enfant de moins de 18 ans	9.35 Euros / enfant de moins de 18 ans
Formation	50 % des dépenses engagées	50 % des dépenses engagées
Investissement	20 % des dépenses engagées	20 % des dépenses engagées
Animation	0.76 Euros / heure	0.78 Euros / heure

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

☞ **Approuve** les propositions exposées ci dessus pour l'année 2011.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2011.02.09– DEMANDE DE SUBVENTION- COMPLEXE SPORTIF DE LA GARDE

Des travaux de réhabilitation du complexe sportif de la Garde sont envisagés en 2011 suite à l'étude diagnostic menée par le cabinet ATEC.

Cette structure dédiée à l'accueil de la pratique de différentes disciplines sportives est également utilisée comme salle polyvalente lors de manifestations ou activités extra sportives : spectacles, conférences, réunions, centre aéré, soirées dansantes...

Ces équipements demandent aujourd'hui une mise à niveau technique, une remise aux normes, ainsi que certaines améliorations liées aux multiples utilisations et aux effectifs accueillis.

Le cabinet ATEC a fait des propositions répondant à deux volets :

- La mise à niveau technique et la remise aux normes
- L'amélioration et la réorganisation des équipements.

Considérant les travaux nécessaires et compte tenu des contraintes budgétaires de notre commune, il est envisagé de consacrer à ces travaux une enveloppe de 276 000 € HT.

Le Conseil municipal

☞ **Adopte** le plan de financement suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Complexe sportif de la Garde

DEPENSES			RESSOURCES		
<i>Libellés</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Travaux de remise à niveau	118 500.00	141 726.00			
Travaux d'amélioration	157 500.00	188 370.00			
			<i>Autofinancement</i>		
Totaux	276 000,00	330 096,00		330 096,00	

L'objectif est d'accompagner les associations et de soutenir le bénévolat encore très important sur la commune, en mettant à disposition des équipements adaptés, conformes et en rapport avec les effectifs accueillis.

Les solutions envisagées permettent d'optimiser les plages d'utilisation, et par voie de conséquence, elles auront une incidence positive sur les coûts de fonctionnement de ces installations.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

☞ **Sollicite** la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Ardèche au titre de CAP Territoires.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2011.02.10- DEMANDE DE SUBVENTION- ROUTE DE LA CHOMOTTE

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de la route de la Chomotte vont s'engager au cours de l'année 2011.

Cette voie, permettant l'accès à de nombreux équipements de la commune (Complexe sportif, ESAT...) présente en effet un état avancé de vétusté.

Ces travaux se dérouleront en deux tronçons.

Le premier tronçon consistera en un élargissement de la voie au niveau du Bachas afin de permettre l'installation de trottoirs.

Le cabinet ATEC, maître d'œuvre de cet aménagement a fait une évaluation du coût de cet aménagement qui devrait s'élever, pour le premier tronçon, à un montant de 276 000 € HT.

Le Conseil municipal

☞ **Adopte** le plan de financement suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT
Aménagement de la route de la Chomotte- Premier tronçon

DEPENSES			RESSOURCES		
<i>Libellés</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Travaux	234 250,00	280 163,00	<i>Aides publiques:</i>		
Honoraires	7 700,00	9 209,20	Conseil Général CAP Territoires		
<i>Total travaux</i>	<i>241 950,00</i>	<i>289 372,20</i>	<i>Total aides publiques</i>		
			<i>Autofinancement</i>		
<i>Totaux</i>	241 950,00	289 372,20		289 372,20	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

☞ **Sollicite** la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Ardèche au titre de CAP Territoires.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

**2011.02.11 – DEMANDE DE SUBVENTION-
AIRES DE RETOURNEMENT FELY**

Depuis la rentrée scolaire 2010, le circuit du transport scolaire pour les élèves du secondaire passe dans le hameau de Fély. Ce changement de circuit fait suite à une demande de la commune afin de sécuriser le déplacement des élèves empruntant les transports scolaires.

Ce changement de circuit a été accepté par le Conseil Général sous condition :

- procéder à l'aménagement du carrefour entre la RD 578 et la route de Brézeneaud pour permettre au car de tourner sans empiéter la voie opposée,
- aménager une aire de retournement route de Brézeneaud, dans le hameau, pour éviter des manœuvres interdites pour un car scolaire.

Ces aménagements répondront aux demandes du conseil général mais également aux impératifs de sécurité nécessaire à une circulation en toute sécurité des élèves de ce hameau.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le coût estimé de ces aménagements

Le Conseil municipal

↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT Aménagement Fély

DEPENSES			RESSOURCES		
<i>Libellés</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Acquisitions foncières	25 000,00	25 000,00			
Travaux	45 000,00	53 820,00			
			<i>Autofinancement</i>		
Totaux	70 000,00	78 820,00		78 820,00	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

↳ **Sollicite** la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Ardèche au titre de CAP Territoires.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

2011.02.12- DEMANDE DE SUBVENTION- SDE 07- POSTE COMBIER

Dans le cadre des travaux de déplacement du transformateur de l'entrée du village, la commune va procéder à l'enfouissement des lignes à l'entrée du village au poste COMBIER.

Le plan de financement sera le suivant :

DEPENSES	
DISSIMULATION SUR POSTE COMBIER	
DEPENSES € HT	2 431.48
TVA 19.6%	476.57
Total des DEPENSES € TTC	2 908.04

RECETTES	
SUBVENTION SDE (50% du montant en € HT)	1 215.50
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX EN € TTC	1 692.54

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↳ **Approuve** le plan de financement de ces travaux au Poste Combier

↳ **Sollicite** une subvention auprès du SDE 07.

Présents : 16

Votants : 20

Pour : 20

QUESTIONS DIVERSES

❖ Permanences Elections cantonales

Les conseillers prennent connaissance du tableau des permanences pour la tenue des bureaux de vote lors des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.

❖ Bail professionnel- Auto Ecole- Balcon des Alpes

Le bail précaire conclu avec Monsieur DELATTRE, gérant de l'auto école situé au Balcon des Alpes arrive à son terme.

Il est décidé de proposer à Monsieur DELATTRE de conclure un bail professionnel pour une durée de 3 ans pour un loyer identique la première année avec possibilité de révision annuelle.

❖ Travaux

Reconstruction du bâtiment technique

Les travaux doivent débuter le 23 février. Du retard a été pris en partie du fait des mauvaises conditions météorologiques.

Pont de la Bique

Les travaux de voirie vont être réalisés dans les jours prochains.

Forêt :

Plusieurs programmes sont actuellement à l'étude de la commission Forêt. Des discussions sont en cours sur la valorisation de la forêt de Roiffieux. Le lycée agrotech sera associé à ces travaux de valorisation, suite à une idée amenée par le CME.

❖ Finances

Monsieur JAMONAC informe les conseillers que les comptes administratifs ne seront pas votés avant les budgets primitifs cette année.

En ce qui concerne la préparation budgétaire 2011, des projections ont été réalisées sur les années à venir. Ces projections font apparaître que si une conduite au fil de l'eau est adoptée, les dépenses de fonctionnement tendent à rejoindre à terme les recettes.

Différentes pistes sont envisagées pour palier à cette situation :

- Dépenses : Baisser les dépenses (certaines dépenses demeurent incompressibles)
- Recettes : Déposer des dossiers de subventions auprès de chaque financeur possible, jouer sur les taux de fiscalité directe, instaurer de nouvelles taxes telles que la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains.

❖ **Communication**

Mme BOROT fait part aux conseillers de la sortie de l'écho réfoçalien le 15 mars, il sera distribué le jeudi 17 mars.

❖ **Bibliothèque Le Petit Prince**

Rapport d'activités 2010

Le rapport d'activité 2010 de la Bibliothèque est diffusé auprès des conseillers. Monsieur PASCAL, responsable de la Bibliothèque, invite les conseillers à lui faire part de toute question ou remarque.

Salon du Livre Jeunesse

Le salon du livre Jeunesse aura lieu le samedi 26 mars à l'espace des Termes. Les conseillers seront invités à l'inauguration à 11h00 le samedi. Des auteurs, des illustrateurs, des libraires seront présents. Des animations seront également organisées le vendredi dans les écoles.

❖ **Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Annonay.**

Monsieur MAULARD informe le conseil qu'un compte rendu des différents ateliers organisés par le SCOT a été publié. Celui-ci est disponible sur le site internet du SCOT de la CCBA.

La séance est levée à 21h30.